

Renforcement des capacités des membres du groupe 2 de Amnesty International – Bénin

10 points pour comprendre l'Examen Périodique Universel (EPU) du système des Nations Unies

1- Qu'est-ce que c'est l'EPU?

- L'EPU est un nouveau mécanisme du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) de l'ONU
- La résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU créant le CDH (résolution 60/251), demande au CDH d'entreprendre un examen périodique universel du respect par chaque pays de ses obligations en matière de droits humains
- La résolution 5/1 du CDH établit le cadre générale de l'EPU
- Mécanisme inter-Etatique basé sur la coopération et le dialogue
- Examen universel et traitement égal de tous les Etats
→ Tous les 193 Etats membre de l'ONU seront examinés dans le cadre de l'EPU
- Basé sur des informations objectives et fiables
- Pleine participation du pays examiné
- Considération des besoins en renforcement des capacités
- Recommandations pratiques

Périodicité:

- Chaque pays est examiné chaque 4 ans
- 16 pays sont examinés à chaque session de l'EPU
- 3 sessions de l'EPU se tiennent par année

L'EPU est transmit en directe sur internet!

2- Pourquoi un nouveau mécanisme?

- Pour remédier à la sélectivité et double standards de l'ancienne Commission des Droits de l'Homme (que le CDH a remplacé)
- L'EPU permet au CDH de considérer la situation des droits humains dans les pays
- L'examen des pays par les organes des traités n'est possible que si le pays concerné a ratifié le traité concerné

3- Quels sont les objectifs de l'EPU?

- Amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays
- Evaluation du respect des obligations internationales du pays examiné et identification des développements et défis
- Renforcement de la capacité du pays concerné de protéger les droits humains par:
 - Utilisation des bonnes pratiques
 - Coopération
- Encourager la coopération du pays examiné avec le CDH et tous ses mécanismes (y compris les procédures spéciales) et les autres organismes de droits de l'homme de l'ONU (HCDH, organes des traités)

4- La procédure de l'EPU

- Standards internationaux considérés dans l'EPU (DUDH, traités, etc)
- Documents de base:
 1. Rapport étatique (20 pages)
 2. Compilation des informations provenant du système ONU (10 pages)
 3. Compilation des informations provenant d'autres sources, y inclus ONG et INDH (10 pages)
- Procédure:
 - A. Examen par le Groupe de Travail (47 membres du CDH)
 - B. Adoption du rapport du Groupe de Travail
 - C. Adoption du document final par le CDH

Les documents de base sont publiés 6 semaines avant l'examen.

5- Examen par le Groupe de travail

- Chaque procédure d'examen sera facilité par 3 Etats membres du CDH- sélectionnés au hasard
- Ils sont désignés sous le nom de "troika de rapporteurs".
- Ils sont chargés de produire et de soumettre au CDH un rapport sur l'examen en vu de son adoption après débat.

6- Document final de l'Examen

- Le CDH adopte le document final de l'EPU en se basant sur le rapport du Groupe de Travail.
- Les Etat observateurs et les ONG peuvent faire des observations et déclarations au cours du débat au CDH
- Le document final va inclure une liste de recommandations sur lesquelles le gouvernement est d'accord. D'autres recommandations et des commentaires de l'Etat concerné seront aussi notés dans le document.

7- Comment les IN et les ONG peuvent participer à l'EPU ?

- Les Etats sont encouragés à organiser des consultations nationales en vue de la rédaction de leur rapport
 - Les IN peuvent faire du plaidoyer par rapport à l'organisation des consultations, participer et créer un dialogue avec le gouvernement avant l'EPU
 - Les IN peuvent organiser leurs propres consultations avec la société civile
- Les IN peuvent envoyer des informations et rapports au HCDH (5pages) sur les sujets clés sur lesquels l'EPU devraient se focaliser
- Les IN peuvent assister à l'EPU et faire des actions de plaidoyer avec les autres pays pour que ces derniers soulèvent les sujets clefs au cours de l'EPU
- Les IN peuvent profiter de l'EPU pour provoquer un débat au niveau national
- Les IN peuvent faire des déclarations au sein du CDH lorsque le CDH se réuni pour adopter le document final de l'EPU

- Les ONG peuvent promouvoir le mécanisme au plan national
- Faire un lobbying pour que des consultations nationales se tiennent au niveau national
- Organiser des rencontres avec les INDH pour adopter une stratégie de participation au processus de l'EPU
- Fournir des informations au mécanisme

8-OU envoyer les informations

Les Etats

- UPRStates@ohchr.org

Les autres

- UPRsubmissions@ohchr.org
- civilsocietyunit@ohchr.org

Institutions nationales

- jklok@ohchr.org

9- Quelles opportunités offre l'EPU?

- Intégration d'une perspective de genre

L'EPU va adopter une perspective de genre dans l'examen de la situation des droits humains dans les pays. Les Etats, les ONG et les IN sont encouragés à envoyer des informations concernant la situation des femmes ainsi que des recommandations spécifiques sur comment améliorer la protection des droits des femmes

- L'EPU va contribuer à focaliser l'attention de la communauté internationale sur votre pays

→ occasion importante pour les IN et les ONG de renforcer leurs actions au niveau national et intensifier leurs actions à l'égard du gouvernement.

10- Quels sont les défis?

- Qualité des débats et les résultats : C'est une procédure guidée par les Etats.
- La participation limitée des INDHs et des ONGs
- Consentement de l'Etat sous examen aux recommandations

- Suivi des recommandations : C'est important pour les INDHs et les ONG d'être informées des résultats de l'examen afin d'informer le public des recommandations.